Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20260623-DELIB2026_054-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT CHATEAULIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR

NOMBRE DE MEMBRES
Présents au Conseil Municipal : 7
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION
16 juin 2026

2026 – 054 : Acquisition foncière

l'an deux mille vingt six
le vingt trois juin
à dix- neuf heures,
Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.
Présents : Sylvie BRABAN, Didier DANJOU, Nicolas FER, Alain KEROUANTON, Catherine LAMIDON, Anne-Isabelle LE BORGNE, Eric PRIGENT,
Absents excusés: Hélène WAHIS, a donné pouvoir à Alain KEROUANTON, Gildas GOLIAS a donné pouvoir à Eric PRIGENT, Loeiza BEAUVIR a donné pouvoir à Anne-Isabelle LE BORGNE, Pierre-Louis LESEUL a donné pouvoir à Nicolas FER.

Secrétaire de séance : Didier DANJOU

Monsieur le Maire précise qu'il a été interpellé à plusieurs reprises sur les stationnements gênants voire dangereux autour du cimetière entraînant également des difficultés d'accès pour les usagers. Ces perturbations s'expliquent par l'augmentation du nombre de riverains ces dernières années. La commission Tourisme et Cadre de vie a évoqué ce sujet et préconise notamment la recherche de nouvelles places de stationnement dans le bourg. Le propriétaire de la parcelle cadastrée B125 d'une superficie de 42 m² est d'accord de la céder gracieusement à la municipalité. Cette acquisition permettrait de créer quelques places de stationnement.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition de cette parcelle qui, certes, ne réglera pas tous les problèmes mais pourrait améliorer la situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants,

- Valide l'acquisition de la parcelle cadastrée B125
- Charge le Maire de réaliser les formalités nécessaires.

Le Maire
Eric PRIGENT

Le secrétaire de séance
Didier DANJOU